

Créteil, le 10 novembre 2009

Les représentants de la FSU au CTP
De l'université Paris 12 Val de Marne

À : Madame la Vice-présidente
du Conseil d'Administration

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration,

Nous ne participerons pas à la première séance du groupe de travail "*Application du référentiel national d'activités pour les enseignants*" que vous avez programmée. Cette décision a été prise en concertation avec nos mandants. En voici les principales raisons :

1 - L'ordre du jour porte sur la prise en compte de l'engagement des élus dans les instances et sur les primes PCA/PRP.

- Il a été fixé sans aucune concertation.

- Nous considérons que le premier point, ne figurant pas dans la liste des tâches décrites dans le Référentiel National, n'est pas prioritaire et, en tout état de cause, ne pourra être abordé que lorsque les modalités d'application du Référentiel National auront été arrêtées pour tous les enseignants-chercheurs et enseignants et de Paris 12, quelle que soit leur composante de rattachement.

- En ce qui concerne les Primes de Charges Administratives et les Primes de Responsabilité Pédagogique, la FSU est par principe opposée aux primes et pour une revalorisation des salaires. Le Référentiel National a d'ailleurs pour fonction de définir des équivalences horaires des tâches de manière à les prendre en compte dans le temps de travail et de ne pas fixer des montants de primes.

2 - Les documents permettant de préparer cette réunion de travail sont, pour certains arrivés tardivement, mais ils sont aussi incomplets, et les éléments essentiels pour l'analyse effective ne sont pas fournis.

- Le texte de l'arrêté du 31 juillet 2009, portant sur le Référentiel National, n'est pas fourni.

- L'état des lieux des pratiques dans les diverses composantes de Paris12 n'est pas fourni. Or ces pratiques sont votées par les conseils de Gestions (l'information existe donc), et leur recensement comme leur analyse constituent un préalable indispensable pour pouvoir travailler efficacement sur l'harmonisation de la reconnaissance des tâches listées dans le Référentiel à Paris 12. A cet égard, nous souhaitons en disposer avant le 20 novembre, date de la réunion du Groupe de Travail FSU sur l'Application du référentiel national d'activités pour les enseignants de Paris 12. Nous présenterons les propositions issues de ce groupe de travail lors de la prochaine séance du CTP, le 8 décembre.

- Le document concernant l'engagement des élus dans les instances ne recense le temps contraint que pour les élus du CA. Il oublie les élus des nombreuses autres instances qui participent également au fonctionnement de l'Université (élus du CEVU, du CS, du CTP, des Conseils de Gestion des composantes, ...). Il oublie également les élus chercheurs et BIATOSS des différentes instances électives.

- Une grande partie des tâches prévues dans le Référentiel National ne figure pas dans le tableau de "primes" PCA/PRP qui nous a été transmis. En particulier, l'encadrement de stages, de projets tutorés ... alors que le Conseil de gestion de certaines composantes de Paris12 votait depuis longtemps des décharges pour ces tâches. Rien non plus sur l'allègement des services des jeunes enseignants-chercheurs ... Or l'urgence réside précisément dans la prise en compte de ces différentes tâches dans notre établissement. C'est pourquoi un bilan des pratiques officielles à P12 est nécessaire pour que l'Arrêté du 31 juillet 2009 puisse prendre effet dans les plus brefs délais, dans toutes les composantes de Paris 12, et ce de manière équitable et harmonisée.

Sincères salutations,

Les élus FSU du CTP.